



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

10 JUL. 2014

Direction régionale
des entreprises,
de la consommation,
de la concurrence,
du travail et de l'emploi

La Directrice de l'Unité Territoriale de l'Ain

Unité territoriale de l'Ain

Accès et retour à l'emploi
Publics fragiles

Tel : 04 74 45 91 16
Fax : 04 74 45 33 52

Mail : [Isabelle.goutaudier@
direccte.gouv.fr](mailto:Isabelle.goutaudier@direccte.gouv.fr)

Vu la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;
Vu le décret n° 2009-394 du 18 mars 2009 relatif aux entreprises solidaires ;
Vu les articles L.3332-17-1, D3332-21-2 et R 3332-21-1 à R 3332-21-5 du code du travail,
relatifs aux entreprises solidaires ;
Vu la demande de renouvellement datée du 4 juin 2014 ;

CONSIDERANT

Qu'il ressort des documents transmis que la **SCOP SECAD** sise ZAC des Pellants, 01430 SAINT-MARTIN DU FRESNE remplit l'une des deux conditions, énoncées à l'**article L. 3332-17-1** du code du travail, qui permettent aux entreprises d'être agréées comme Entreprises Solidaires ;

Que par ailleurs, l'entreprise n'a pas émis de titres en capital et que la moyenne des sommes versées aux cinq salariés les mieux rémunérés n'excède, pas pour l'année en cours, l'équivalent de cinq équivalents temps plein au salaire minimum de croissance (SMIC) ;

Que l'entreprise dont la nature juridique est une association et dont les dirigeants sont élus directement ou indirectement par les adhérents.

En conséquence de quoi,

DECIDE :

Article 1 : L'agrément entreprise solidaire de la SCOP SECAD est renouvelé **pour 5 ans à compter du 01/11/2014.**

Article 2 : La SCOP SECAD indique dans l'annexe de ses comptes annuels les informations qui attestent du respect des conditions fixées par les articles R. 3332-21-1 à R. 3332-21-4 du code du travail (voir au verso) **et en adresse une copie au service ci-dessus, chaque fin d'exercice budgétaire.**

Bourg en Bresse, le 7 juillet 2014.

P/ le Préfet de l'Ain et par délégation,
P/ La Directrice de l'unité territoriale de l'Ain,
La directrice adjointe du travail,


Cécile MERCIER-GIRARDIN

(Voies de recours au verso)

Unité territoriale de l'Ain de la DIRECCTE Rhône-Alpes – Service entreprise solidaire
34 avenue des Belges – CS 70417 – 01012 BOURG EN BRESSE cedex

Sites Internet : www.rhone-alpes.travail.gouv.fr - www.travail-emploi.gouv.fr